

**A.R. 7.1.2026 M.B. 21.1.2026**  
**En vigueur 1.1.2026**

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

**Article 2 - CONSULTATIONS, VISITES ET AVIS, PSYCHOTHERAPIES  
ET AUTRES PRESTATIONS**

**"CHAPITRE II. – CONSULTATIONS, VISITES ET AVIS,  
PSYCHOTHERAPIES ET AUTRES PRESTATIONS.**

**B. Consultations au cabinet**

**2. Médecins spécialistes"**

102233

Evaluation gériatrique pluridisciplinaire par le médecin  
spécialiste en gériatrie, avec rapport au médecin  
généraliste prescripteur

N 50

~~La prestation 102233 est prescrite par le médecin généraliste traitant ;  
elle est exécutée par le médecin spécialiste en gériatrie, dans la  
section polyclinique du service de gériatrie (G 300) d'un hôpital agréé  
avec la participation de l'équipe gériatrique multidisciplinaire et  
comprend une évaluation fonctionnelle physique, psychique et sociale  
du patient de 75 ans ou plus, à l'aide de tests fonctionnels validés.~~

~~La prestation 102233 comprend un rapport de la mise au point  
gériatrique avec une proposition de soins à domicile pluridisciplinaires  
individualisés ou d'admission adaptée dans un établissement de soins  
chroniques."~~

La prestation 102233 est prescrite par le médecin généraliste traitant ;  
elle est exécutée par le médecin spécialiste en gériatrie, dans la  
section polyclinique du service de gériatrie (G 300) ou l'hôpital de jour  
gériatrique d'un hôpital agréé avec la participation de l'équipe  
gériatrique pluridisciplinaire et comprend une évaluation fonctionnelle  
physique, psychique et sociale du patient de 75 ans ou plus, à l'aide de  
tests fonctionnels validés.

La prestation 102233 comprend un rapport de la mise au point  
gériatrique avec une proposition de soins à domicile pluridisciplinaires  
individualisés ou d'admission adaptée dans un établissement de soins  
chroniques et une évaluation du traitement médicamenteux en  
accordant une attention particulière à la réduction ou à l'optimisation de  
la médication.

La prestation 102233 ne peut pas être cumulée le même jour avec la  
prestation 102896 ou la prestation 102911.

La prestation 102233 comprend la discussion des résultats avec le patient et/ou l'aidant-proche.